

DOCUMENT N° 68

RESOLUTION SUR LA DEMOCRATIE DIRECTE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie, à Québec du 8 au 10 juillet 2001, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires;

OBSERVANT les phénomènes d'affaiblissement de la participation électorale, de défaut de confiance de l'électorat vis-à-vis du politique et de diminution de l'adhésion aux partis politiques;

CONSIDÉRANT que ceux-ci sont des symptômes inquiétants d'un déficit de citoyenneté;

CONVAINCUE que la démocratie ne peut se contenter d'être représentative mais qu'un dialogue entre citoyens et dirigeants doit être permanent;

OBSERVANT toutefois que l'exercice de la démocratie directe par l'initiative populaire de proposition est généralement plus adapté aux pays de petite taille, cantons ou circonscriptions locales;

ENCOURAGE la participation active des citoyens à l'action publique par le biais des consultations populaires locales et nationales (référendum, pétitions).